

La Directrice de la Délégation Départementale

à

Délégation départementale de la Dordogne

Pôle Santé-Environnement

La Directrice de la DREAL Nouvelle Aquitaine  
DREAL NA - UD 24  
24 000 PERIGUEUX

Affaire suivie par : Jean-François VAUDOISOT / Audrey ALLART  
Tél. : 05 53 03 11 15 / 05 53 03 11 08  
Mél. : [ars-dd24-sante-environnement@ars.sante.fr](mailto:ars-dd24-sante-environnement@ars.sante.fr)

Périgueux, le 07/12/2022

Objet : AENV – Carrière de galets extra siliceux sur la commune de THIVIERS – Société IMERYS

Réf : Votre dernier courriel du 25/10/2022

Faisant suite à votre transmission citée en référence, vous trouverez ci-dessous ma contribution à l'avis de l'autorité environnementale ainsi que mon avis à destination du service instructeur.

- Concernant la contribution à l'avis de l'autorité environnementale, le dossier est pertinent et proportionné aux enjeux du territoire et aux caractéristiques du projet.
- Concernant l'avis à destination du service instructeur, j'émet un avis favorable à ce dossier avec les réserves suivantes :
  - mise en place des mesures de prévention des nuisances sonores décrites dans l'étude d'impact (pages 243 et suivantes) avec notamment la création d'un merlon acoustique en limite d'emprise sud et sud-est lors de la 1<sup>ère</sup> phase d'exploitation (merlon d'une hauteur de 2 mètres et d'environ 800 m de linéaire).
  - en cas de détection d'ambrosie (plante invasive dont le pollen est très allergisant) sur l'emprise du projet, celle-ci doit être systématiquement détruite par le pétitionnaire avant le début de sa floraison en juillet/aout (en prenant certaine précaution comme le port de gants en cas d'arrachage). Par ailleurs, le merlon prévu devra être rapidement végétalisé afin de limiter l'émergence de l'ambrosie au printemps.

**P/La Directrice Départementale par intérim,  
La responsable du pôle bi-départemental  
santé environnement**

**Madame Mathilde RASSELET**

